



Commune de
Val-de-Ruz

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES (PFT) 2024-2026

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 636807

Auteur : Conseil communal

Date : 28.11.2022



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Approche méthodologique	3
3.	Facteurs soumis à hypothèses	4
4.	Politiques locales soumises à hypothèses.....	4
5.	Scénario optimiste.....	4
5.1.	Constat général	4
5.2.	Hypothèses du scénario optimiste	6
5.3.	Les politiques locales.....	7
6.	Scénario médian	9
6.1.	Constat général	9
6.2.	Hypothèses du scénario médian	11
6.3.	Les politiques locales.....	12
7.	Scénario pessimiste.....	13
7.1.	Constat général	13
7.2.	Hypothèses du scénario pessimiste	15
7.3.	Les politiques locales.....	16
8.	Scénario retenu pour l'élaboration du PFT 2024-2026.....	16
8.1.	PFT selon classification fonctionnelle.....	18
8.2.	PFT des investissements.....	18
8.3.	Indicateurs.....	20
9.	Conclusion	20

Liste des tableaux

Tableau 1	Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario optimiste	5
Tableau 2	Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario médian.....	10
Tableau 3	Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario pessimiste.....	14
Tableau 4	Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario retenu par le Conseil communal	17
Tableau 5	Compte des investissements - global	19
Tableau 6	Compte des investissements – répartition PA-PF.....	20
Tableau 7	Indicateurs	20

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
ACN	Association des communes neuchâteloises	LAE	Loi sur l'accueil des enfants, du 28 septembre 2010
ADB	Acte de défaut de biens	MAÉ	Ma journée à l'école
BSM	Biens, services et marchandises	NPR	Nouvelle politique régionale
EPT	Équivalent plein-temps	PA	Patrimoine administratif
IPC	Indice national des prix à la consommation	PF	Patrimoine financier
kWh	Kilowattheure	PFT	Plan financier et des tâches



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Comme l'explique l'introduction du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au budget 2023, la situation actuelle est pleine d'incertitudes et toutes les appréciations exposées dans le plan financier et des tâches (PFT) restent tributaires de nombreux facteurs économiques, environnementaux, sociétaux, sociaux et géopolitiques.

Face à ce défi, le Conseil communal s'est attaché à établir un PFT basé sur quelques facteurs qu'il juge pertinents. En plus de ces facteurs, il a analysé le compte d'exploitation à deux positions selon trois scénarios différents, à savoir optimiste, médian et pessimiste. Ces scénarios se basent sur des hypothèses qu'il s'agit d'apprécier avec précaution.

Cette nouvelle mouture du PFT intègre encore une dimension : celle des politiques locales. Même si elles ne sont pas formellement arrêtées, la Commune est tenue de mettre en œuvre des politiques définies par les Autorités supérieures (Confédération, Canton). Dans les PFT précédents, l'appréciation de l'impact financier du déploiement des politiques locales n'était que peu visible. Le Conseil communal estime qu'en considérant cette dimension supplémentaire, il est possible de démontrer de manière synthétique comment cette variable peut influencer les finances communales.

2. Approche méthodologique

Par essence, un PFT n'a pour véritable valeur que celle d'une image instantanée des environnements dans lesquels les prévisions s'envisagent. Afin de renforcer l'objectivité des perspectives financières de l'institution, le Conseil communal approche les aspects prévisionnels en posant des hypothèses à partir de cinq facteurs d'importance et prend l'option d'utiliser une méthode de calcul des charges et revenus intégrant les trois scénarios précités.

Le premier scénario considère la survenance d'événements positifs offrant une perspective plutôt optimiste des résultats¹. Le deuxième considère la survenance de quelques risques de moyenne importance impactant les résultats, il s'agit du scénario médian. Le scénario pessimiste, soit le troisième, considère la survenance élevée de risques impactant fortement les résultats. Les chapitres 4 à 6 détaillent ces trois versions.

¹ Pour le facteur « Salaires, charges, frais », le scénario « optimiste » est à comprendre comme celui qui est le moins favorable au personnel administratif et technique, soit celui qui « contient » le coût complet le plus bas. À *contrario*, le scénario « pessimiste » exprime une politique salariale plus favorable à ce même personnel, soit celui qui augmente le coût complet de la rubrique 30 du budget.



3. Facteurs soumis à hypothèses

Cinq facteurs spécifiques sont jugés particulièrement pertinents pour établir le PFT 2024-2026. Ces facteurs s'approchent selon différentes hypothèses, croisées avec les scénarios retenus :

- salaires, charges sociales, frais ;
- revenus fiscaux ;
- revenus de la péréquation financière ;
- énergie ;
- coût des matières.

4. Politiques locales soumises à hypothèses

Le Conseil communal a aussi considéré cinq politiques locales sur lesquelles la variation d'intensité des mises en œuvre, relative au travail de pesées des intérêts et priorisation des projets, peut avoir d'importants effets sur les finances.

Ces politiques locales affectant bon nombre de groupes comptables, les charges et revenus estimés pour chacun d'eux sont portés au pied du compte de résultats à trois niveaux. Ces politiques locales sont les suivantes :

- politiques relatives à la réduction de la consommation d'énergie et au déploiement de la production d'énergies renouvelables ;
- politique en lien avec l'accueil pré et parascolaire ;
- politique du tourisme, en particulier le soutien à des projets relatifs à l'hébergement et aux mobilités ;
- politique de renforcement des infrastructures favorisant la pratique de sports et de loisirs ;
- politique de soutien en faveur de projets visant la protection de l'environnement, de la nature.

5. Scénario optimiste

5.1. Constat général

Le scénario optimiste du PFT 2024-2026 (voir tableau 1) prévoit l'équilibre dès les comptes 2026. Les hypothèses émises partent du principe que la situation actuelle s'améliore d'ici à fin 2023.

Ce scénario démontre que les charges restent contenues sur les trois exercices (CHF +600'000 entre 2024 et 2026) alors que les revenus progressent plus vite (CHF + 2 millions sur la même période). Dans cette perspective, les projections des politiques publiques n'impactent pas de manière significative les résultats.



Plan financier et des tâches (PFT) 2024-2026

Rapport au Conseil général

PFT DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ 2024 - 2026							
	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	PFT 2024 Optimiste	PFT 2025 Optimiste	PFT 2026 Optimiste
CHARGES D'EXPLOITATION	84'812'993	85'925'408	85'095'031	87'392'949	87'818'311	88'275'590	88'399'912
30 Charges de personnel	37'556'444	37'699'348	37'375'080	38'138'180	38'138'180	38'510'923	38'510'923
31 Charges BSM	18'370'135	18'890'309	18'478'255	19'753'483	20'408'970	20'589'364	20'624'729
33 Amortissement du PA	7'826'376	7'777'166	7'526'110	7'553'000	7'365'000	7'161'000	7'063'000
35 Attrib. aux fonds spéciaux	711'049	1'556'972	716'805	649'384	649'384	649'384	649'384
36 Charges de transfert	16'288'895	16'083'824	17'188'171	17'366'012	17'323'887	17'432'029	17'618'987
37 Subventions à redistribuer	665'201	657'812	700'000	658'000	658'000	658'000	658'000
39 Imputations internes	3'394'893	3'259'977	3'110'610	3'274'890	3'274'890	3'274'890	3'274'890
REVENUS D'EXPLOITATION	-82'711'423	-81'794'987	-81'013'620	-81'954'932	-82'414'998	-83'379'092	-84'260'045
40 Revenus fiscaux	-43'192'363	-40'675'883	-42'040'000	-42'733'000	-43'947'400	-44'781'288	-45'631'854
42 Taxes	-14'903'597	-15'324'590	-15'226'100	-15'153'350	-15'183'021	-15'212'798	-15'242'682
43 Revenus divers	-108'684	-155'265	-80'000	-80'000	-80'000	-80'000	-80'000
45 Prélèv. sur les fonds	-1'550'466	-2'763'829	-1'433'653	-817'210	-817'210	-817'210	-817'210
46 Revenus de transfert	-18'896'218	-18'957'630	-18'423'257	-19'238'482	-18'454'477	-18'554'907	-18'555'409
47 Subventions à redistribuer	-665'201	-657'812	-700'000	-658'000	-658'000	-658'000	-658'000
49 Imputations internes	-3'394'893	-3'259'977	-3'110'610	-3'274'890	-3'274'890	-3'274'890	-3'274'890
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2'101'569	4'130'421	4'081'411	5'438'017	5'403'313	4'896'498	4'139'867
34 Charges financières	3'495'775	2'480'946	2'841'450	2'739'525	2'767'489	2'776'489	2'779'174
44 Revenus financiers	-5'515'885	-5'706'481	-5'674'822	-5'433'728	-5'474'498	-5'536'265	-5'619'856
RÉSULTAT DE FINANCEMENTS	-2'020'110	-3'225'535	-2'833'372	-2'694'203	-2'707'009	-2'759'777	-2'840'683
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	81'459	904'886	1'248'039	2'743'814	2'696'304	2'136'721	1'299'185
38 Charges extraordinaires	1'443'684	5'354'655	1'500'000	713'210	713'210	713'210	713'210
48 Revenus extraordinaires	-1'893'331	-5'213'492	-1'893'338	-1'894'603	-1'894'603	-1'894'603	-1'894'603
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-449'646	141'162	-393'338	-1'181'393	-1'181'393	-1'181'393	-1'181'393
RÉSULTAT I	-368'187	1'046'048	854'701	1'562'421	1'514'911	955'328	117'792
3 Charges	0	0	0	0	450'000	330'000	520'000
4 Revenus	0	0	0	0	-72'000	-130'000	-540'000
RÉSULTAT POLITIQUES PUBLIQUES	0	0	0	0	378'000	200'000	-20'000
RÉSULTAT II	-368'187	1'046'048	854'701	1'562'421	1'892'911	1'155'328	97'792

Tableau 1 Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario optimiste



5.2. Hypothèses du scénario optimiste

Lorsque le Conseil communal prévoit une évolution des coûts en %, elle est systématiquement calculée par rapport à l'année précédente. En conséquence, une évolution en 2024 est calculée d'après les chiffres du budget 2023 et ainsi de suite.

5.2.1 Salaires, charges sociales, frais

Dans le scénario optimiste, la politique salariale consiste en une augmentation d'un échelon tous les deux ans afin de ralentir l'écart avec les salaires d'institutions publiques « concurrentes ». Cette politique part du principe que la Commune finance des formations dans le cadre du développement des compétences du personnel dans un fonctionnement institutionnel de plus en plus complexe et exigeant. Pour garder ces compétences en son sein et rester un employeur attractif, la Commune doit s'assurer que les salaires payés restent compétitifs par rapport au marché de l'emploi.

Concernant les variations de l'indice national des prix à la consommation (IPC), il est admis que, dans une stabilité économique retrouvée, elles sont moindres, donc pas prises en considération. Ainsi, l'ajustement à l'IPC ayant été effectué en 2023, ce n'est qu'en 2025, puis en 2027 que les salaires et les charges salariales sont ajustés de 1% (moyenne d'un échelon supplémentaire).

Les frais pris en considération sont notamment la formation, les frais divers et de déplacements. La version optimiste veut que ces frais restent stables.

5.2.2 Revenus fiscaux

Le scénario optimiste table sur une évolution positive de 3% en 2024, puis 2% tant en 2025 qu'en 2026. L'augmentation de 3% en 2024 est le résultat de l'ajustement des salaires en 2023 en compensation de l'inflation.

5.2.3 Revenus de la péréquation financière

Alors que la péréquation financière horizontale reste stable, des discussions sont en cours entre l'association des communes neuchâteloises (ACN) et le Conseil d'État afin que la manne fédérale soit mieux répartie entre les communes et l'État. Mais comme aucune décision ne tombera avant la cession de décembre 2022 du Grand Conseil, la version optimiste table sur un doublement du revenu actuel qui est de CHF 261'000.

5.2.4 Énergie

Le scénario optimiste postule que les aspects spéculatifs du marché de l'énergie se tassent dès 2023 et que le prix par kilowattheure (kWh) ne dépasse pas les 25 centimes. Cela amène le Conseil communal à prévoir une augmentation de 5% en 2024, 1% supplémentaire en 2025, puis une stabilisation dès 2026.



5.2.5 Coût des matières

Le Conseil communal présuppose que l'évolution du coût des matières réagira comme celle de l'énergie. Il prévoit, dans le scénario optimiste, une augmentation de 2% en 2024, de 1% supplémentaire en 2025 et encore 0,5% de plus en 2026.

5.2.6 Autres hypothèses

D'autres hypothèses sont analysées de la même manière que celles évoquées ci-avant. En premier lieu, la facture sociale. Dans son scénario optimiste, le Conseil communal se base sur les données transmises par l'État dans le cadre des informations aux communes sur le budget 2023. Dans les faits, l'évolution prévoit une baisse des coûts de 1% en 2024, puis une nouvelle augmentation de 1% en 2025 et 2% en 2026.

Les intérêts de la dette restent équivalents à ceux du budget 2023. En effet, le Conseil communal considère que l'augmentation des taux est compensée par un renouvellement partiel des emprunts actuels.

Le Conseil communal a également estimé que les loyers encaissés évolueront à raison de 1% en 2024, 1,5% en 2025 et 2% en 2026 grâce à la mise en application du plan d'entretien qui sera présenté à votre Autorité dans le premier trimestre 2023.

Les diverses taxes communales indépendantes du droit supérieur peuvent être adaptées au coût de la vie et ainsi progresser de 0,25% par année dès 2024.

Enfin, le Conseil communal part du principe que, vu l'amélioration de la situation évoquée au début de ce chapitre, les actes de défaut de biens, remises et non-valeurs seront en diminution de 2% chaque année dès 2024.

5.3. Les politiques locales

Les politiques locales évoquées en début de rapport doivent, pour répondre au scénario optimiste du Conseil communal, être mises en application sans attendre et ne pas être freinées par des oppositions ou des référendums. Il pense notamment à l'implantation d'éoliennes ou la mise en place de soutiens à la création d'activités touristiques par les acteurs privés.

Pour chaque politique locale détaillée ci-après, le Conseil communal a réalisé une estimation de l'évolution des charges et des revenus, les premières n'allant pas sans les seconds. Et comme cette analyse est nouvelle et sans base antérieure, le Conseil communal a estimé les charges et revenus en francs et non en pourcents.

5.3.1 Politique locale de l'énergie

Cette politique locale prend principalement en compte l'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques. Dans son scénario optimiste, le Conseil communal prévoit une charge supplémentaire globale de CHF 50'000 chaque année. Celle-ci concerne principalement l'amortissement des panneaux photovoltaïques.

La réflexion portant sur l'engagement de 0,7 équivalent plein-temps (EPT) venant compléter le 0,3 EPT déjà effectif aujourd'hui n'est pas totalement aboutie, donc pas prise en considération dans les charges. Cette



réflexion consiste à déterminer quel sera l'impact du programme d'assainissement des bâtiments du patrimoine financier (PF) et du patrimoine administratif (PA) sur le besoin interne en compétences. La réflexion sera à mettre en lien avec le départ en retraite de l'architecte communal dans quelques années.

Quant aux revenus, ils devraient rester modestes en 2024, de l'ordre de CHF 30'000. Ils pourraient évoluer de CHF 130'000 en 2025 et CHF 530'000 en 2026 grâce à la vente plus importante de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques et les premières redevances sur les éoliennes.

5.3.2 Politique locale de l'accueil pré et parascolaire

La version optimiste de cette politique locale postule que la situation n'évolue qu'en lien avec la mise en application de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) III et que le projet Ma journée à l'école (MAÉ) ne se concrétise pas.

Ainsi, la LAE III prévoyant une augmentation de la capacité d'accueil de 20% à 30%, les charges augmenteraient de CHF 175'000 en 2024 (+5% sur CHF 3,5 millions de charges prévues au budget 2023), puis resteraient stables dès 2025. Les revenus, quant à eux, augmenteraient quelque peu en 2024, soit CHF 42'000 (+2% sur CHF 2,1 millions de revenus prévus au budget 2023).

5.3.3 Politique locale du tourisme

Dans sa version optimiste, la stratégie du Conseil communal, présentée au Conseil général dans sa séance du 31 octobre dernier, est mise en application rapidement et sur une majorité de ses axes. Le soutien financier de la Commune (part communale aux projets soutenus par exemple par la nouvelle politique régionale (NPR), la mise en place de transports publics entre Cernier et La Vue-des-Alpes), lié aux aides cantonales et fédérales, pourrait coûter CHF 175'000 en 2024, puis CHF 250'000 de plus en 2025 et encore CHF 400'000 de plus en 2026. Ces montants englobent également les diverses charges liées à la mise en œuvre de la vision touristique du site de La Vue-des-Alpes.

En revanche, aucun revenu n'est prévu dans cette version. En effet, le Conseil communal n'a pas étudié la possibilité de facturer des taxes de séjours communales ou autres redevances en lien avec les activités touristiques qui se développeront. Et, à ce stade, un impact sur la fiscalité est trop hasardeux.

5.3.4 Politique locale du sport

Le Conseil communal doit mettre à niveau les différentes installations sportives de la région, notamment la piscine d'Engollon et le Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane. Cela ne veut pas dire que les autres infrastructures seront laissées de côté. Les montants sont importants, mais ne seront pas engagés avant 2026, même s'il s'agit de rester optimiste. Les charges à prendre en considération sont principalement des amortissements, des entretiens lourds, lesquels ne viendront impacter le compte d'exploitation qu'à raison de CHF 5'000 en 2025, puis CHF 45'000 dès 2026.

Les revenus devraient engendrer une manne de CHF 10'000 supplémentaires dès 2026.



5.3.5 Politique locale de la nature

Cette politique publique est étroitement liée à celle du tourisme et des projets de l'association Parc régional Chasseral.

La version positive ne prévoit aucune charge supplémentaire liée au développement touristique proprement dit car il n'y a actuellement aucune donnée en permettant le chiffrage. Par contre, le Conseil communal postule un doublement des charges liées aux projets du Parc régional Chasseral en 2024, soit CHF 50'000, puis une charge supplémentaire annuelle de CHF 25'000.

Le développement de cette politique locale ne devrait engendrer aucun revenu. Et même s'il devait y en avoir, ils seraient moindres.

6. Scénario médian

6.1. Constat général

Le scénario médian du PFT 2024-2026 (voir tableau 2 ci-dessous) prévoit une perte annuelle comprise entre CHF 3,1 et CHF 3,2 millions. Les hypothèses émises partent du principe que la situation actuelle perdure dans une moindre mesure.

Cette version médiane paraît plus réaliste aux yeux du Conseil communal, mais il ne pourra pas se contenter de cela à moyen terme et devra chercher des solutions qui permettront de tendre à l'équilibre.

Le scénario médian présente une augmentation des charges de CHF 1,6 million entre 2024 et 2026 et celle des revenus de CHF 1 million. Les politiques locales permettent d'entrevoir un léger excédent de revenus dès 2026.



Plan financier et des tâches (PFT) 2024-2026

Rapport au Conseil général

PFT DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ 2024 - 2026							
	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	PFT 2024 Médian	PFT 2024 Médian	PFT 2026 Médian
CHARGES D'EXPLOITATION	84'812'993	85'925'408	85'095'031	87'392'949	88'839'623	89'717'152	90'415'254
30 Charges de personnel	37'556'444	37'699'348	37'375'080	38'138'180	38'324'889	38'512'529	38'701'107
31 Charges BSM	18'370'135	18'890'309	18'478'255	19'753'483	21'076'729	21'796'437	22'173'131
33 Amortissement du PA	7'826'376	7'777'166	7'526'110	7'553'000	7'365'000	7'161'000	7'063'000
35 Attrib. aux fonds spéciaux	711'049	1'556'972	716'805	649'384	649'384	649'384	649'384
36 Charges de transfert	16'288'895	16'083'824	17'188'171	17'366'012	17'490'732	17'664'912	17'895'742
37 Subventions à redistribuer	665'201	657'812	700'000	658'000	658'000	658'000	658'000
39 Imputations internes	3'394'893	3'259'977	3'110'610	3'274'890	3'274'890	3'274'890	3'274'890
REVENUS D'EXPLOITATION	-82'711'423	-81'794'987	-81'013'620	-81'954'932	-82'301'324	-82'775'777	-83'254'622
40 Revenus fiscaux	-43'192'363	-40'675'883	-42'040'000	-42'733'000	-43'542'600	-43'955'496	-44'372'521
42 Taxes	-14'903'597	-15'324'590	-15'226'100	-15'153'350	-15'164'482	-15'175'626	-15'186'780
43 Revenus divers	-108'684	-155'265	-80'000	-80'000	-80'000	-80'000	-80'000
45 Prélèv. sur les fonds	-1'550'466	-2'763'829	-1'433'653	-817'210	-817'210	-817'210	-817'210
46 Revenus de transfert	-18'896'218	-18'957'630	-18'423'257	-19'238'482	-18'764'141	-18'814'556	-18'865'221
47 Subventions à redistribuer	-665'201	-657'812	-700'000	-658'000	-658'000	-658'000	-658'000
49 Imputations internes	-3'394'893	-3'259'977	-3'110'610	-3'274'890	-3'274'890	-3'274'890	-3'274'890
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2'101'569	4'130'421	4'081'411	5'438'017	6'538'300	6'941'375	7'160'632
34 Charges financières	3'495'775	2'480'946	2'841'450	2'739'525	2'803'103	2'840'925	2'864'310
44 Revenus financiers	-5'515'885	-5'706'481	-5'674'822	-5'433'728	-5'454'113	-5'484'844	-5'526'125
RÉSULTAT DE FINANCEMENTS	-2'020'110	-3'225'535	-2'833'372	-2'694'203	-2'651'011	-2'643'918	-2'661'815
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	81'459	904'886	1'248'039	2'743'814	3'887'289	4'297'456	4'498'817
38 Charges extraordinaires	1'443'684	5'354'655	1'500'000	713'210	713'210	713'210	713'210
48 Revenus extraordinaires	-1'893'331	-5'213'492	-1'893'338	-1'894'603	-1'894'603	-1'894'603	-1'894'603
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-449'646	141'162	-393'338	-1'181'393	-1'181'393	-1'181'393	-1'181'393
RÉSULTAT I	-368'187	1'046'048	854'701	1'562'421	2'705'896	3'116'063	3'317'424
3 Charges	0	0	0	0	500'000	137'500	155'000
4 Revenus	0	0	0	0	-99'000	-15'000	-220'000
POLITIQUES PUBLIQUES	0	0	0	0	401'000	122'500	-65'000
RÉSULTAT II	-368'187	1'046'048	854'701	1'562'421	3'106'896	3'238'563	3'252'424

Tableau 2 Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario médian



6.2. Hypothèses du scénario médian

6.2.1 Salaires, charges sociales, frais

Dans la version médiane, la politique salariale du Conseil communal change et les salaires sont indexés à l'IPC uniquement. Comme la situation actuelle se poursuit dans une moindre mesure, les variations de l'IPC sont moins conséquentes qu'entre 2022 et 2023, mais restent régulières. En conséquence, le Conseil communal prévoit un ajustement annuel à l'IPC de l'ordre de 0,5%.

Les frais évoluent également, mais seulement de 0,1% annuellement.

6.2.2 Revenus fiscaux

Le scénario médian table sur une évolution positive de 2% en 2024, puis 1% tant en 2025 qu'en 2026. Le Conseil communal postule que l'évolution des revenus des contribuables n'est pas aussi importante que celle imaginée dans le scénario optimiste, raison pour laquelle les revenus progressent moins.

6.2.3 Revenus de la péréquation financière

Au vu des explications du point 5.2.3, le Conseil communal prévoit un versement pérenne identique à celui de 2022 (CHF 261'000).

6.2.4 Énergie

Le scénario médian postule que la spéculation se poursuit et que le prix du kWh peut dépasser les 25 centimes. Dès lors, le Conseil communal prévoit une augmentation de 10% en 2024, 5% supplémentaires en 2025 et 2,5% supplémentaires en 2026.

6.2.5 Coût des matières

Comme pour le scénario optimiste, le Conseil communal postule que l'évolution du coût des matières réagit comme celui de l'énergie. En conséquence, dans la version médiane, le Conseil communal prévoit une augmentation de 4% en 2024, de 2% supplémentaires en 2025 et encore 1% de plus en 2026.

6.2.6 Autres hypothèses

Dans son scénario médian, le Conseil communal rectifie quelque peu l'évolution de la facture sociale pour la faire évoluer de 0% en 2024, puis de l'augmenter de 1% en 2025 et de 2% en 2026.

Le facteur relatif aux intérêts de la dette postule, dans la version médiane, que les intérêts augmentent régulièrement, notamment du fait que la Commune ne peut pas rembourser autant que prévu. Dès lors, le Conseil communal prévoit une augmentation annuelle de 0,5% des intérêts passifs.

Le Conseil communal a également estimé que les loyers encaissés évolueront à raison de 0,5% en 2024, 0,75% en 2025 et 1% en 2026 grâce à la mise en application partielle du plan d'entretien qui sera présenté à votre Autorité début 2023.



Les diverses taxes communales indépendantes du droit supérieur sont partiellement adaptées au coût de la vie et progressent de 0,1% par année dès 2024.

Enfin, le Conseil communal postule que, vu l'amélioration moindre de la situation évoquée au début de ce chapitre, les actes de défaut de biens, remises et non-valeurs resteront au niveau du budget 2023.

6.3. Les politiques locales

L'explication générale de l'impact des politiques locales sur les finances communales reste identique à celle du point 5.3 ci-avant.

Dans le scénario médian, le Conseil communal part du principe que les politiques locales sont mises en application moins rapidement et font l'objet de quelques oppositions ou référendums.

6.3.1 Politique locale de l'énergie

Cette politique locale prend principalement en compte l'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques. Dans son scénario médian, le Conseil communal prévoit une charge supplémentaire globale de CHF 25'000 chaque année. Ceci concerne principalement l'amortissement des panneaux photovoltaïques.

Les revenus resteront modestes jusqu'en 2025, de l'ordre de CHF 15'000 par an. Ils pourraient avoisiner les CHF 215'000 en 2026, grâce à la vente plus importante de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques et des premières redevances sur les éoliennes.

6.3.2 Politique locale de l'accueil pré et parascolaire

La version médiane de cette politique locale postule que la situation évolue tant par la mise en application de la LAE III que par le projet MAÉ, mais de manière minimale.

Ainsi, les charges augmenteraient de CHF 350'000 en 2024 (+10% sur CHF 3,5 millions de charges prévues au budget 2023), puis se stabiliseraient dès 2025. Les revenus, quant à eux, augmenteraient de CHF 84'000 (+4% sur CHF 2,1 millions de revenus prévus au budget 2023).

6.3.3 Politique locale du tourisme

Dans son scénario médian, la stratégie du Conseil communal est mise en application en fonction des opportunités. Le soutien financier de la Commune, lié aux aides cantonales et fédérales, pourrait coûter CHF 100'000 annuellement.

Comme pour le scénario optimiste, la version médiane ne prévoit aucun revenu.

6.3.4 Politique locale du sport

Dans son scénario médian, la mise à niveau des installations se fait moins vite que prévu et cela se ressent dans les prévisions financières.



Les charges ne viendront impacter le compte d'exploitation qu'à raison de CHF 2'500 en 2025, puis CHF 20'000 dès 2026.

L'évolution des revenus ne devrait engendrer une manne de CHF 5'000 supplémentaires que dès 2026.

6.3.5 Politique locale de la nature

Dans son scénario médian, les charges évoluent à raison de CHF 25'000 en 2024 puis de CHF 10'000 tant en 2025 qu'en 2026.

À l'image du scénario optimiste, la version médiane ne prévoit aucun revenu.

7. Scénario pessimiste

7.1. Constat général

Le scénario pessimiste considère que la majorité des facteurs pris en compte évoluent de manière négative et creusent un déficit déjà important. Les politiques publiques ont elles aussi beaucoup de difficultés à se mettre en place. Le tableau 3 ci-dessous montre clairement que la situation financière de la Commune se détériore et que les Autorités n'ont d'autres choix que de trouver des solutions par une augmentation des revenus ou par l'abandon de prestations.

La survenance d'un tel scénario provoquerait une fonte massive de la fortune communale à l'horizon 2026.



Plan financier et des tâches (PFT) 2024-2026

Rapport au Conseil général

PFT DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ 2024 - 2026								
		Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	PFT 2024 Pessimiste	PFT 2025 Pessimiste	PFT 2026 Pessimiste
CHARGES D'EXPLOITATION		84'812'993	85'925'408	85'095'031	87'392'949	90'342'197	92'348'593	93'652'705
30	Charges de personnel	37'556'444	37'699'348	37'375'080	38'138'180	38'697'632	39'265'808	39'842'835
31	Charges BSM	18'370'135	18'890'309	18'478'255	19'753'483	21'759'262	22'985'508	23'558'595
33	Amortissement du PA	7'826'376	7'777'166	7'526'110	7'553'000	7'365'000	7'161'000	7'063'000
35	Attrib. aux fonds spéciaux	711'049	1'556'972	716'805	649'384	649'384	649'384	649'384
36	Charges de transfert	16'288'895	16'083'824	17'188'171	17'366'012	17'938'030	18'354'003	18'606'001
37	Subventions à redistribuer	665'201	657'812	700'000	658'000	658'000	658'000	658'000
39	Imputations internes	3'394'893	3'259'977	3'110'610	3'274'890	3'274'890	3'274'890	3'274'890
REVENUS D'EXPLOITATION		-82'711'423	-81'794'987	-81'013'620	-81'954'932	-82'240'520	-82'592'715	-82'948'433
40	Revenus fiscaux	-43'192'363	-40'675'883	-42'040'000	-42'733'000	-43'137'800	-43'342'224	-43'547'670
42	Taxes	-14'903'597	-15'324'590	-15'226'100	-15'153'350	-15'148'750	-15'144'380	-15'140'229
43	Revenus divers	-108'684	-155'265	-80'000	-80'000	-80'000	-80'000	-80'000
45	Prélèv. sur les fonds	-1'550'466	-2'763'829	-1'433'653	-817'210	-817'210	-817'210	-817'210
46	Revenus de transfert	-18'896'218	-18'957'630	-18'423'257	-19'238'482	-19'123'870	-19'276'011	-19'430'434
47	Subventions à redistribuer	-665'201	-657'812	-700'000	-658'000	-658'000	-658'000	-658'000
49	Imputations internes	-3'394'893	-3'259'977	-3'110'610	-3'274'890	-3'274'890	-3'274'890	-3'274'890
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		2'101'569	4'130'421	4'081'411	5'438'017	8'101'677	9'755'878	10'704'273
34	Charges financières	3'495'775	2'480'946	2'841'450	2'739'525	2'838'716	2'906'525	2'946'634
44	Revenus financiers	-5'515'885	-5'706'481	-5'674'822	-5'433'728	-5'443'921	-5'459'248	-5'479'760
RÉSULTAT DE FINANCEMENTS		-2'020'110	-3'225'535	-2'833'372	-2'694'203	-2'605'204	-2'552'723	-2'533'126
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		81'459	904'886	1'248'039	2'743'814	5'496'473	7'203'155	8'171'146
38	Charges extraordinaires	1'443'684	5'354'655	1'500'000	713'210	713'210	713'210	713'210
48	Revenus extraordinaires	-1'893'331	-5'213'492	-1'893'338	-1'894'603	-1'894'603	-1'894'603	-1'894'603
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		-449'646	141'162	-393'338	-1'181'393	-1'181'393	-1'181'393	-1'181'393
RÉSULTAT I		-368'187	1'046'048	854'701	1'562'421	4'315'080	6'021'762	6'989'753
3	Charges	0	0	0	0	530'000	5'000	10'000
4	Revenus	0	0	0	0	-128'000	-2'000	-2'000
POLITIQUES PUBLIQUES		0	0	0	0	5'028'290	6'734'972	7'702'963
RÉSULTAT II		-368'187	1'046'048	854'701	1'562'421	5'430'290	6'737'972	7'710'963

Tableau 3 Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario pessimiste



7.2. Hypothèses du scénario pessimiste

7.2.1 Salaires, charges sociales, frais

Dans ce scénario, le Conseil communal postule un changement complet de la politique salariale qui accorde un échelon chaque année ainsi que la variation de l'IPC. Les charges salariales augmenteront de 1,5% chaque année entre 2024 et 2026.

Les frais suivent également une évolution négative en augmentant de 0,1% en 2024, 0,2% en 2025 et 0,3% en 2026.

7.2.2 Revenus fiscaux

Le scénario pessimiste table sur une évolution faible des revenus fiscaux à raison de 1% en 2024, puis 0,5% tant en 2025 qu'en 2026.

7.2.3 Revenus de la péréquation financière

Alors que le scénario médian prévoit une pérennisation du revenu de 2022 (CHF 260'000), la version pessimiste suppose que, comme l'avait déjà prévu le Conseil d'État au budget 2022, la répartition de la subvention fédérale pour les charges géotopographique soit abandonnée et que cette dernière reste dans les caisses cantonales.

7.2.4 Énergie

La spirale négative que nous vivons actuellement se poursuit et le coût de l'énergie continue à grimper à raison de 15% en 2024, 7,5% supplémentaire en 2025 et 3% supplémentaires en 2026.

7.2.5 Coût des matières

Il en va de même pour le coût des matières, celui-ci augmentant de 6% en 2024, 4% supplémentaires en 2025 et encore 2% de plus en 2026.

7.2.6 Autres hypothèses

La facture sociale repart à la hausse à raison de 4% en 2024, de 3% de plus en 2025 et encore 2% supplémentaires en 2026.

Les intérêts de la dette poursuivent leur hausse à raison de 1% supplémentaire chaque année dès 2024.

Le plan d'entretien ne peut pas être mis en application et les loyers ne peuvent être indexés que de manière minimale à raison de 0,25% en 2024, 0,4% en 2025 et 0,5% en 2026.

Les diverses taxes communales restent à leur niveau de 2023.

Enfin, les actes de défaut de biens, remises et non-valeurs augmentent régulièrement à raison de 5% supplémentaires chaque année dès 2024.



7.3. Les politiques locales

Les politiques locales peinent à se développer et seules les décisions des instances supérieures sont appliquées.

7.3.1 Politique locale de l'énergie

Tant les projets d'éoliennes que de panneaux photovoltaïques sont bloqués par des oppositions, par des référendums ou par une absence de moyens financiers. Dans une telle situation, les charges sont certes minimales, environ CHF 5'000 supplémentaires chaque année, mais les revenus quasi nuls, CHF 2'000 annuellement.

7.3.2 Politique locale de l'accueil pré et parascolaire

Le projet MAÉ est imposé par la LAE III et les charges s'envolent, avoisinant les CHF 525'000 supplémentaires en 2024 puis stables (+15% sur CHF 3,5 millions prévus au budget 2023).

Cela engendre des revenus supplémentaires de quelque CHF 126'000 en 2024 (+6% sur CHF 2,1 millions de revenus prévus au budget 2023).

7.3.3 Politique locale du tourisme

La stratégie du Conseil communal ne décolle pas, ce qui ne génère ni charge ni revenu supplémentaire.

7.3.4 Politique locale du sport

Le manque de moyens financiers engendré par la spirale négative décrite ci-avant empêche l'entretien des infrastructures sportives. Un entretien minimum reste toutefois calculé.

Les charges ne viendront impacter le compte d'exploitation qu'à raison de CHF 5'000 en 2026 et les revenus supplémentaires seront nuls.

7.3.5 Politique locale de la nature

Le scénario pessimiste ne prévoit aucune évolution de cette politique publique, donc aucune charge ni aucun revenu supplémentaire entre 2024 et 2026.

8. Scénario retenu pour l'élaboration du PFT 2024-2026

Le scénario retenu par le Conseil communal est un mix des différents scénarios pour chacun des facteurs analysés et la prise en compte du scénario médian en ce qui concerne les politiques publiques. En conséquence, le PFT 2024-2026 se présente ainsi :



Plan financier et des tâches (PFT) 2024-2026

Rapport au Conseil général

PFT DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ 2024 - 2026							
	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	PFT 2024	PFT 2025	PFT 2026
CHARGES D'EXPLOITATION	84'812'993	85'925'408	85'095'031	87'392'949	88'498'278	89'478'881	89'946'105
30 Charges de personnel	37'556'444	37'699'348	37'375'080	38'138'180	38'138'180	38'510'923	38'510'923
31 Charges BSM	18'370'135	18'890'309	18'478'255	19'753'483	20'922'092	21'559'772	21'894'166
33 Amortissement du PA	7'826'376	7'777'166	7'526'110	7'553'000	7'365'000	7'161'000	7'063'000
35 Attrib. aux fonds spéciaux	711'049	1'556'972	716'805	649'384	649'384	649'384	649'384
36 Charges de transfert	16'288'895	16'083'824	17'188'171	17'366'012	17'490'732	17'664'912	17'895'742
37 Subventions à redistribuer	665'201	657'812	700'000	658'000	658'000	658'000	658'000
39 Imputations internes	3'394'893	3'259'977	3'110'610	3'274'890	3'274'890	3'274'890	3'274'890
REVENUS D'EXPLOITATION	-82'711'423	-81'794'987	-81'013'620	-81'954'932	-82'251'359	-82'775'527	-83'203'907
40 Revenus fiscaux	-43'192'363	-40'675'883	-42'040'000	-42'733'000	-43'542'600	-43'955'496	-44'372'521
42 Taxes	-14'903'597	-15'324'590	-15'226'100	-15'153'350	-15'164'482	-15'175'626	-15'186'780
43 Revenus divers	-108'684	-155'265	-80'000	-80'000	-80'000	-80'000	-80'000
45 Prélèv. sur les fonds	-1'550'466	-2'763'829	-1'433'653	-817'210	-817'210	-817'210	-817'210
46 Revenus de transfert	-18'896'218	-18'957'630	-18'423'257	-19'238'482	-18'714'177	-18'814'306	-18'814'506
47 Subventions à redistribuer	-665'201	-657'812	-700'000	-658'000	-658'000	-658'000	-658'000
49 Imputations internes	-3'394'893	-3'259'977	-3'110'610	-3'274'890	-3'274'890	-3'274'890	-3'274'890
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2'101'569	4'130'421	4'081'411	5'438'017	6'246'918	6'703'354	6'742'198
34 Charges financières	3'495'775	2'480'946	2'841'450	2'739'525	2'792'678	2'824'975	2'845'515
44 Revenus financiers	-5'515'885	-5'706'481	-5'674'822	-5'433'728	-5'474'498	-5'536'265	-5'619'856
RÉSULTAT DE FINANCEMENTS	-2'020'110	-3'225'535	-2'833'372	-2'694'203	-2'681'821	-2'711'290	-2'774'341
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	81'459	904'886	1'248'039	2'743'814	3'565'098	3'992'064	3'967'857
38 Charges extraordinaires	1'443'684	5'354'655	1'500'000	713'210	713'210	713'210	713'210
48 Revenus extraordinaires	-1'893'331	-5'213'492	-1'893'338	-1'894'603	-1'894'603	-1'894'603	-1'894'603
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-449'646	141'162	-393'338	-1'181'393	-1'181'393	-1'181'393	-1'181'393
RÉSULTAT I	-368'187	1'046'048	854'701	1'562'421	2'383'705	2'810'671	2'786'464
3 Charges	0	0	0	0	500'000	137'500	155'000
4 Revenus	0	0	0	0	-99'000	-15'000	-220'000
POLITIQUES PUBLIQUES	0	0	0	0	401'000	122'500	-65'000
RÉSULTAT II	-368'187	1'046'048	854'701	1'562'421	2'784'705	2'933'171	2'721'464

Tableau 4 Compte de résultats à 3 niveaux – Scénario retenu par le Conseil communal

Ce résultat s'inscrit un peu au-dessous de la version médiane exposée au tableau 2. Il est probablement conservateur, mais respecte le principe de prudence, principe selon lequel les charges et les engagements doivent être considérés dans le budget et dans les comptes dès que ces éléments sont envisageables et probables, alors que les revenus et les actifs ne doivent être considérés qu'à partir du moment où ils sont certains.



Cela induit un biais dans les résultats prévisionnels ou comptables, dans la mesure où il encourage à différer la prise en compte des revenus et actifs. Appliqué avec trop de zèle, ce principe conduit à présenter systématiquement des pronostics et des résultats moins bons ou pires encore qu'ils ne le sont en réalité. Dans ce cas, la prudence nuit à la fiabilité.

Ainsi, en utilisant ce principe de prudence, les commentaires apportés au tableau 4 se déclinent comme suit :

Facteur	Scénario	Explications
Salaires, charges sociales, frais	Optimiste	Un échelon tous les 2 ans permet de ne pas creuser un écart trop important par rapport aux institutions « concurrentes ».
Revenus fiscaux	Médian	Même si le Conseil communal souhaite rester optimiste, une évolution des recettes fiscales par trop importante semble illusoire.
Revenus de la péréquation financière	Médian	Une évolution différente de celle proposée par l'État n'est pas judicieuse, tout comme pour la part de subventions liées aux charges géotopographiques pour lesquelles les discussions sont en cours et dont le résultat, quel qu'il soit, ne se répercutera pas avant 2025 dans les comptes de la Commune.
Énergie	Médian	La prudence est de mise au vu de la situation actuelle.
Coût des matières	Optimiste	La forte hausse est à prévoir sur les années 2022 et 2023.
Prévoyance sociale	Médian	À la lumière des dernières informations, les prévisions cantonales semblent trop optimistes.
Intérêts de la dette	Médian	Selon les taux des emprunts à rembourser de 2024 à 2026.
ADB, remises et non-valeurs	Médian	Ces charges sont impossibles à prévoir dans le cadre budgétaire, il en va de même dans le cadre du PFT, raison pour laquelle une charge stable semble la plus prudente.
Taxes	Médian	La majeure partie des comptes du groupe 42 sont déterminées par des règlements communaux et cantonaux, leur modification ne se fait pas toujours facilement.
Loyers	Optimiste	Partant des immeubles du PF à rénover, une hausse des loyers est probable, pour autant que le rythme des investissements soit respecté.

8.1. PFT selon classification fonctionnelle

Avec les tableaux mis en place pour l'établissement du PFT 2024-2026, les axes fonctionnels et institutionnels n'ont pas été pris en compte. Les hypothèses ont été appliquées à des groupes de natures de comptes uniquement. Le Conseil communal développera cet axe de projection dès le PFT 2025-2027.

8.2. PFT des investissements

Le Conseil communal utilise le suivi de projets pour établir le budget et le PFT. Le tableau 5 ci-dessous montre ceux qui sont prévus entre 2024 et 2026. Les montants, comme mentionné dans les entêtes de colonnes, sont présentés au net.



Plan financier et des tâches (PFT) 2024-2026

Rapport au Conseil général

Lieu	Désignation	PFT 2024 net	PFT 2025 net	PFT 2026 net	Voté	À voter
11 Finances		-	4'800'000	-		
	Participation au capital-actions École-de-Ruz	-	4'800'000	-		X
17 Gérance		4'115'000	1'750'000	3'501'000		
Cernier	Rénovation escaliers principaux Fontenelle	-	65'000	-		X
Cernier	Réfection sol salle de gymnastique G. Farel	-	50'000	-		X
Geneveys-sur-Coffrane	Assainissement centre sportif et instal. PV	-	-	1'100'000		X
Geneveys-sur-Coffrane	Rénovation du fonds de la salle de sport	-	-	50'000		X
Geneveys-sur-Coffrane	Installation centre de santé	70'000	-	-		X
Val-de-Ruz	Rénov. intérieures PF - CC 2021-2024	270'000	-	-	X	
Fontaines	Assainissement Grand-Rue 8 Fontaines	110'000	-	-		X
Saint-Imier	Ferme La Savagnière, travaux de rénovation	15'000	-	-	X	
Cernier	Assainissement, rénov., réaffect. Épervier 4	3'650'000	335'000	-	X	
Fenin-Vilars-Saules	Rénovations salle spectacles Vilars	-	-	51'000		X
Val-de-Ruz	Rén intérieures PF - CC 2025-2028	-	300'000	300'000		X
Val-de-Ruz	Acquisitions foncières stratégiques	-	1'000'000	2'000'000		X
19 Sécurité		320'000	-	-		
Val-de-Ruz	Création de zones 30 km/h et/ou rencontre	100'000	-	-		X
Val-de-Ruz	Sub. ciberlies électroniques stands de tir	120'000	-	-	X	
23 Sports-Loisirs		320'000	655'000	500'000		
Coffrane	Rénovation du fond de la salle polyvalente	-	25'000	-		X
Engollon	Rénovation des infrastructures de la piscine	320'000	-	-		X
Geneveys-sur-Coffrane	Réfection éclairage de terrain athlétisme	-	300'000	-		X
Geneveys-sur-Coffrane	Réfection anneau athlétisme	-	330'000	-		X
Geneveys-sur-Coffrane	Construction nouveau vestiaire	-	-	500'000		X
25 Travaux publics		1'836'050	1'090'000	1'090'000		
Val-de-Ruz	Réfection de la Route de la Grand-Combe	1'000'000	-	-		X
Val-de-Ruz	Mise en conformité arrêts de bus LHand	-53'950	-	-	X	
Val-de-Ruz	Renouvellement du parc véhicules 2024	100'000	-	-	X	
Val-de-Ruz	Entr lourd routes - crédit-cadre 2021-2025	790'000	790'000	-	X	
Val-de-Ruz	Entr lourd routes - crédit-cadre 2026-2029	-	-	790'000		X
Val-de-Ruz	Renouvellement du parc véhicules 2025-2028	-	300'000	300'000		X
27 Eaux		1'149'600	1'550'000	1'550'000		
Engollon	Traitement des micropolluants - Infrastructures	-1'278'400	-	-	X	
Fontaines	Mesures contre les inond. par ruissellement	87'500	-	-		X
Fontaines	Mesures contre les inond. par ruissellement	87'500	-	-		X
Fontaines	Mesures contre les inond. par ruissellement	87'500	-	-		X
Fontaines	Mesures contre les inond. par ruissellement	87'500	-	-		X
Val-de-Ruz	Entr lourd réseau EP - CC 2021-2024	1'728'000	-	-	X	
Val-de-Ruz	Entr lourd réseau EU - CC 2021-2024	350'000	-	-	X	
Val-de-Ruz	Entr lourd réseau EP - CC 2025-2028	-	1'200'000	1'200'000		X
Val-de-Ruz	Entr lourd réseau EU - CC 2025-2028	-	350'000	350'000		X
28 Environnement		50'000	-	-		
Val-de-Ruz	Étude pour une déchèterie unique	50'000	-	-		X
29 Aménagement du territoire		178'000	100'000	50'000		
Val-de-Ruz	Étude gare RER	50'000	100'000	50'000		X
Boudevilliers	Liaison cyclable entre Boudevilliers & Malvilliers	128'000	-	-		X
30 Transports		84'000	-	-		
Val-de-Ruz	Déviation de la ligne de bus 424	34'000	-	-		X
Val-de-Ruz	Balilage des parcours de vélo-partage	50'000	-	-		X
Total général		7'952'650	9'945'000	6'691'000		

Tableau 5 Compte des investissements - global



Répartis entre le PA et le PF, la situation est la suivante :

Type de patrimoine	Définition	PFT 2024	PFT 2025	PFT 2026
PA	Dépenses brutes	7'886'000	8'950'000	5'031'000
PA	Recettes brutes	-3'978'350	-640'000	-640'000
PA	Investissements nets	3'907'650	8'310'000	4'391'000
PF	Dépenses brutes	4'235'000	1'635'000	2'300'000
PF	Recettes brutes	-190'000	0	0
PF	Investissements nets	4'045'000	1'635'000	2'300'000

Tableau 6 Compte des investissements – répartition PA-PF

8.3. Indicateurs

Le détail des indicateurs et leur signification figure dans l'annexe 9 du budget 2023. En conséquence, seuls leurs résultats sont reportés ici. Les indicateurs ayant un lien avec le bilan ne sont pas repris puisque les derniers comptes bouclés (dernières données comptables effectives) datent du 31 décembre 2021.

Indicateur	C2020	C2021	B2022	B2023	PFT 2024	PFT 2025	PFT 2026
Degré d'autofinancement	181%	96%	94%	77%	86%	33%	61%
Part de la charge d'intérêts	1.27%	1.26%	1.30%	1.42%	1.42%	1.42%	1.42%
Degré de couverture des revenus déterminants	0.43%	-1.18%	-1.01%	-1.83%	-2.78%	-3.26%	-3.21%
Proportion des investissements	6.81%	8.02%	11.86%	9.65%	9.07%	10.03%	5.86%
Taux d'autofinancement	7.91%	4.57%	6.50%	5.38%	3.94%	3.18%	3.07%
Poids des intérêts passifs	8.33%	6.31%	6.97%	6.61%	6.61%	6.62%	6.61%
Poids des intérêts nets	4.30%	5.48%	5.83%	5.27%	5.15%	5.17%	5.26%

Tableau 7 Indicateurs

9. Conclusion

Cette approche modélisée du PFT est une base de travail qui demande encore à être analysée et améliorée plus en détail. Elle permet toutefois d'évaluer, sur la base de facteurs clairement définis, l'impact sur les finances communales. Enfin, elle doit être un outil de travail utile au Conseil communal servant à déterminer des actions à entreprendre afin de tendre à l'équilibre financier.

Cette nouvelle mouture montre toutefois que la volonté d'équilibrage des finances communales reste conditionnée à de nombreuses incertitudes, comme le coût de l'énergie et des matières ou les soubresauts des politiques cantonales, fédérales, voire internationales. L'inflation, la politique monétaire des banques centrales et la situation géopolitique mondiale ont également une influence sur les comptes communaux.

Le Conseil communal est conscient que les scénarios imaginés et détaillés dans ce rapport comportent des fragilités, à l'image de la société dans laquelle nous vivons. Ainsi, la vision à moyen terme des finances



Plan financier et des tâches (PFT) 2024-2026

Rapport au Conseil général

communales et les facteurs permettant de trouver un semblant de stabilité dans les comptes portent eux aussi le fardeau de l'incertitude.

En vous invitant à prendre le présent rapport en considération, le Conseil communal vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de sa haute considération.

Val-de-Ruz, le 28 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
J.-C. Brechbühler P. Godat